



# Bulletin d'information de novembre 2016



L'école P 21



Les travaux P 15



L'église P 16



La cérémonie du 14 juillet P 25

## Mairie de Lagny

930 rue Principale  
60310 Lagny

Tel : 03 44 93 01 05

Mail : [mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.lagny.fr](http://www.lagny.fr)

## Ouverture du secrétariat de mairie

*Le mardi de 14 h à 15 h 30*

*Le Jeudi de 13 h à 15 h 30*

*Le vendredi de 18 h à 19 h 30*

## Permanence des élus :

*Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30*

*Le vendredi de 18 h à 19 h 30*



## L'édito du Maire



Mesdames, Messieurs.

Septembre, était l'heure de la rentrée des classes avec deux changements au sein de l'équipe pédagogique du regroupement scolaire, Madame PATHIES qui aura en charge les CP et grande section à LAGNY et Monsieur CHAUDET qui aura les CM1 et CM2 à CUY. Nous leur souhaitons la bienvenue. Cette rentrée s'est faite sans aucun problème.

Le conseil Municipal a également fait sa rentrée le 2 septembre afin de délibérer sur un dossier qui va impacter la vie des habitants de notre Commune. De nombreuses personnes sont intervenues lors des réunions publiques ou sont venues nous rencontrer en Mairie concernant la vitesse excessive dans notre village tout particulièrement sur la route Départementale 39. Après étude de vitesse et une longue réflexion sur le sujet, nous avons pris la décision de programmer en 2017 des travaux de sécurité aux abords des arrêts de bus ainsi qu'au centre de la commune (école, mairie, salle des fêtes). Dès que le projet sera validé par le conseil Municipal et le Conseil départemental nous vous le présenterons en réunion publique.

Côté travaux, comme vous avez pu le constater les allées piétonnes sont pratiquement terminées. Vous verrez également dans ce bulletin les travaux effectués dernièrement.

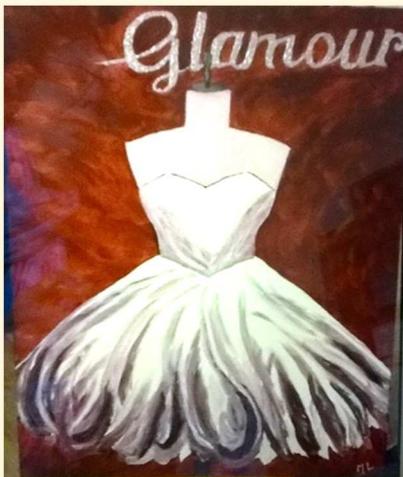
Je tiens à remercier les associations qui encore une fois nous ont aidé pour l'organisation de la Fête Communale et du 14 juillet. Ce fut une superbe réussite comme à chaque fois, encore merci aux bénévoles.

Je félicite également le Conseil Municipal des Jeunes pour leur coup de main lors de ces manifestations et vous allez découvrir dans ce bulletin leurs projets pour cette fin d'année.

Bonne lecture à tous.

Sébastien NANCEL  
Maire de LAGNY  
Conseiller Départemental

## Sommaire :



### Informations officielles

- Compte rendu de réunion de conseil municipal **P 4 à 14**

### Le Village

- Retour sur les travaux **P 14 à 17**

- Actualités et projets **P 18 à 20**

- Retour sur l'école de nos enfants **P 21 à 24**

- Retour sur les évènements passés **P 25 à 28**

- Agenda **P 28 à 33**

### La vie à Lagny avec les associations

- Retour sur .... **P 34 à 35**

- Agenda **P 36 à 39**

- Informations utiles **P 39 à 42**

- Bulletin d'inscription **P43**

**Rédaction, Conception et réalisation : La commission Communication**

Nathalie Schmitt, Caroline Maia Da Silva, Sandrine Minard, Delphine Guilbert, Thierry Lazzati, Michael Sanchez.

**Comité de relecture : Sébastien Nancel, Pascal Capillon, Dominique Gorecki, Michael Sanchez**



## Informations officielles

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2016

L'an deux mil seize, le 4 juillet à 19 h 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

**Présents** : Mmes Delphine GUILBERT, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, Sandrine MINARD, Caroline LEUREGANS

MM Pascal CAPILLON, Dominique GORECKI, Christian ROLLET, John LLERENA, Michaël SANCHEZ, Joël THIEBAUT, Thierry LAZZATI.

**Absents excusés** : Corinne BIGOT

**Absents** : Virginia DROMAT

Le compte rendu du 25 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

§§§§§§§§§§

### **1. DELIBERATION FUSION SEZEO et FORCE ENERGIES.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi modifiée n°2010-153 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO),

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 portant création du Syndicat Intercommunal « Force Énergies »,

Vu l'adoption, lors de la commission départementale de coopération intercommunale du 21 mars 2016, de l'amendement n°9 au projet de schéma de coopération intercommunale relatif à la fusion du SEZEO et de Force Énergies,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de la coopération intercommunale en date du 24 mars 2016,



Considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » en date du 21 avril 2016,

Considérant que les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susmentionné pour donner leur accord à ce projet de fusion,

M. le Maire expose à l'assemblée que :

- Le projet initial de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique ;
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Énergies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE ;
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci ;
- 

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de donner son **accord** à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergie de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

**Sous réserve** que soient maintenues et pérennisées les compétences de l'actuel syndicat « FORCE ENERGIES » et notamment la compétence optionnelle Eclairage Public.

## **2. DELIBERATION CHANGEMENT DE STATUTS ADTO.**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du reprofilage des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux statuts actuels.

Il rappelle qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du CGCT, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une SPL, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1 ;
- Vu, le code de commerce ;



## 1° - **APPROUVE**

Le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire, selon les modalités suivantes ;

### **ANCIENNE REDACTION :**

L'assistance départementale pour les territoires de l'Oise a vocation à réaliser pour les collectivités territoriales donneuses d'ordres toute opération et action contribuant au développement de leurs infrastructures.

Elle est en conséquence appelée à se voir confier, par ses actionnaires, les projets d'organisation, d'amélioration et d'équipement sur leur territoire.

L'assistance départementale pour les territoires de l'Oise a également vocation à assurer les missions d'ingénierie s'y rapportant :

- Soit de manière connexe à la réalisation des opérations et actions de développement et d'aménagement rural qui lui sont confiées,
- Soit directement, sans être chargée de ladite réalisation, et uniquement en cas de carence de l'initiative privée ; les activités en cause sont celles qui ne relèvent pas du champ concurrentiel par leur faible rendement lucratif ou par leur nature.

Ces missions d'ingénierie recouvrent les assistances à maîtrise d'ouvrage concernent les domaines technique, administratif et financier. Elles ne relèvent ni de la conduite d'opération, ni de la maîtrise d'œuvre et concernent principalement :

- Les infrastructures, les ouvrages et les réseaux,
- Les bâtiments, l'environnement,
- Les déplacements et les transports.
- 

L'assistance départementale pour les territoires de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités territoriales présentes dans l'Oise et qui ont ses actionnaires. Les groupements comprenant des communes du département de l'Oise et d'autres départements sont à cet égard considérés comme présent dans l'Oise.

### **NOUVELLE REDACTION :**

L'assistance départementale pour les territoires de l'Oise a vocation à réaliser pour le compte des actionnaires, toute opération ou action s'inscrivant dans les compétences attribuées à la collectivité donneuse d'ordre et dans le respect du présent objet social.

L'assistance départementale pour les territoires de l'Oise peut en conséquence se voir confier l'étude ou la réalisation de tout projet visant notamment :

- # A promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale
- # A favoriser l'organisation, l'amélioration et l'équipement des territoires (économie d'énergie...)
- # A promouvoir les actions d'aménagement et d'urbanisme des territoires ruraux



# A participer à la construction ou réhabilitation d'équipements culturels, éducatifs, sociaux, sportifs, administratifs ou économiques visant à favoriser l'emploi local

# A développer les réseaux d'infrastructures, d'eau, de vidéo-protection, d'assainissement et les services s'y rattachant

# A assister les actionnaires dans les procédures nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences

# Ainsi que tout projet ou mission visant à la protection ou la mise en valeur des patrimoines et de l'environnement.

D'une manière générale, l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités territoriales qui en sont actionnaires, sur leur territoire géographique et dans le cadre exclusif des compétences attribuées à chacune.

## 2° - **AUTORISE**

Son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du CGCT, le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

### **3. DELIBERATION ANTAI.**

Monsieur le Maire présente la convention Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) qui est chargé de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette convention à 9 CONTRE, 1 ABSTENTION et 3 POUR.

### **4. 14 JUILLET 2016**

Pour la préparation du 14 juillet, rendez-vous à 9 heures au stade.

### **5. QUESTIONS DIVERSES.**

- Informations sur le dégât électrique. Une plainte a été déposée.
- Point sur les vols de fleurs et remise en état des massifs.
- Les travaux de trottoirs sont commencés. L'entreprise DEGAUCHY prévoit 10 semaines de travaux.
- Rue du Château, devant chez Monsieur MENDRYGOL, voir problème émulsion.
- Voir pour mettre une balastre à la Croix St Louis et chemin de l'Ecole.
- Voir bateau Monsieur GUICHARD si possible de faire quelque chose.

Séance levée à 20 h 40

*Compte rendu rédigé par Yolande Rocquencourt la secrétaire de Mairie*



# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 02 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 2 septembre à 19 h 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

**Présents** : Mmes Delphine GUILBERT, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, Sandrine MINARD, Caroline MAIA DA SILVA, Corinne BIGOT

MM Pascal CAPILLON, Dominique GORECKI, Christian ROLLET, John LLERENA, Michaël SANCHEZ, Joël THIEBAUT, Thierry LAZZATI.

**Absents excusés** :

**Absents** : Virginia DROMAT

Le compte rendu du 4 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

§§§§§§§§§§

<p><b>1. DELIBERATION SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RD 39 ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS ET DES ARRETS DE BUS POUR PMR AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE.</b></p>
---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis de la société ADTO pour l'aménagement de la voirie route départementale 39 et la mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus pour PMR pour un montant de 492.000 € HT soit 590.400 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.



## **2. DELIBERATION SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RD 39 ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS ET DES ARRETS DE BUS POUR PMR AUPRES DE LA DETR.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis de la société ADTO pour l'aménagement de la voirie route départementale 39 et la mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus pour PMR pour un montant de 492.000 € HT soit 590.400 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux, sollicite une subvention auprès du DETR et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

## **3. DELIBERATION PROGRAMMATION POUR LE LANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RD 39 ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS ET DES ARRETS DE BUS POUR PMR.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'étude de faisabilité de la société ADTO pour l'aménagement de la voirie route départementale 39 et la mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus pour PMR pour un montant de 492.000 € HT soit 590.400 € TTC afin de programmer le lancement du projet de la RD 39.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve le lancement des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

## **4. DELIBERATION POUR LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RD 39 ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS ET DES ARRETS DE BUS POUR PMR.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'accord pour le lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la voirie route départementale 39 et la mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus pour PMR.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation du choix du maître d'oeuvre et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.



## **5. DELIBERATION POUR PROPOSER LE NOM, SIEGE ET LE MODE DE GOUVERNANCE DU FUTUR SYNDICAT D'ENERGIES.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant les différentes réunions de travail tenues entre les deux syndicats qui doivent faire l'objet d'une fusion, à savoir Force Énergies et SEZEO,

Considérant que la loi prévoit que les compétences du nouveau syndicat doivent reprendre l'intégralité des compétences exercées par chacun des syndicats qui font l'objet de la fusion,

Considérant que les communes concernées souhaitent émettre un avis pour le nom, le siège et le mode de gouvernance du futur syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO,

M le Maire expose à l'assemblée le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion de Forces Énergies et du SEZEO, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

M le Maire précise que ces éléments pourraient être utilement inscrits dans l'arrêté préfectoral portant fusion de Force Énergies et du SEZEO, afin que ce nouveau syndicat puisse travailler efficacement le plus rapidement possible dans l'intérêt de ses membres.

Projet exposé :

1) Nom :

Il est proposé que le nouveau syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO se nomme Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise.

2) Siège du nouveau syndicat :

Il est proposé que le siège du nouveau syndicat soit fixé au 20 rue Jean Jaurès - 60150 THOUROTTE.

3) Gouvernance :

Afin d'assurer un fonctionnement efficace, il est proposé que le Comité Syndical soit composé conformément aux dispositions de l'article L5212-8 du CGCT, via un découpage du syndicat en 8 secteurs :



- Élection des délégués des communes (Article L5212-7 du CGCT) :

\* Chaque commune adhérente au SEZEO procède à l'élection de deux délégués titulaires.

- Élection des représentants de secteur [conseillers syndicaux] (Article L 5212-8 du CGCT) :

- Détermination des secteurs géographiques :

Le territoire du Syndicat est divisé en 8 secteurs géographiques

Chaque commune adhérente au Syndicat appartient à un secteur.

À la création du SEZEO, les secteurs géographiques sont ainsi déterminés :

**- Secteur du Clermontois – Plateau Picard comprenant les 45 communes suivantes et comptant 23 528 habitants :**

Angivillers, Breuil Le Sec, Catenoy, Cernoy, Coivrel, Courcelles Epayelles, Cressonsacq, Crevecoeur Le Petit, Cuignieres, Domfront, Dompierre, Erquery, Erquinvillers, Ferrières, Fouilleuse, Godenvillers, Grandvillers Aux Bois, La Neuville-Roy, Lamécourt, Le Frestoy-Vaux, Le Plessier Sur Saint Just, Le Ployron, Leglantiers, Lieuvillers, Maignelay Montigny, Maimbeville, Menevillers, Mery La Bataille, Montgerain, Montiers, Moyenneville, Nointel, Noroy, Pronleroy, Ravenel, Remécourt, Rouvillers, Royaucourt, Sacy Le Grand, Sains-Morainvillers, Saint Aubin Sous Erquery, Saint Martin Aux Bois, Tricot, Wacquemoulin, Welles-Perennes.

**- Secteur du Compiégnois comprenant les 17 communes suivantes et comptant 26 072 habitants :**

Armancourt, Bethisy Saint Martin, Bethisy Saint Pierre, Bienville, Choisy Au Bac, Clairoux, Jaux, Jonquières, Lachelle, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Nery, Rethondes, Saintines, Saint Jean Aux Bois, Saint Sauveur, Vieux-Moulin.

**- Secteur Force Énergies comprenant les 52 communes suivantes et comptant 21 118 habitants :**

Amy, Avricourt, Beaugies-Sous-Bois, Beaulieu-Les-Fontaines, Beaumont-En-Baine, Beaurains-Les-Noyon, Berlancourt, Bussy, Campagne, Candor, Canelectancourt, Canny-Sur-Matz, Catigny, Crapeaumesnil, Crisolles, Cuy, Dives, Ecuville, Elincourt-Sainte-Marguerite, Evricourt, Flavy-Le-Meldeux, Freniches, Fresnieres, Fretoy-Le-Château, Genvry, Golancourt, Guiscard, Guivry, Gury, Laberliere, Lagny, Larbroye, Lassigny, Le Plessis-Patte-D'oie, Libermont, Mareuil-La-Motte, Margny-Aux-Cerises, Maucourt, Muirancourt, Ognolles, Passel, Plessis-De-Roys, Proquéricourt, Quesmy, Roye-Sur-Matz, Sermaize, Solente, Suzoy, Thiescourt, Vauchelles, Ville, Villeselve.

**- Secteur Plaine d'Estrées Saint Denis comprenant les 19 communes suivantes et comptant 17 163 habitants :**

Arsy, Avrigny, Bailleul Le Soc, Blincourt, Canly, Chevières, Choisy La Victoire, Épineuse, Estrées Saint Denis, Francières, Grandfresnoy, Hémévillers, Houdancourt, Le Fayel, Longueil Sainte Marie, Montmartin, Moyvillers, Remy, Rivecourt.

**- Secteur du Ressontois comprenant les 24 communes suivantes et comptant 11 918 habitants :**

Antheuil Portes, Baugy, Belloy, Biermont, Boulogne La Grasse, Braisnes Sur Aronde, Conchy Les Pots, Coudun, Cuvilly, Giraumont, Gournay Sur Aronde, Hainvillers, La Neuville Sur Rissons, Lataule, Margny Sur Matz, Marquéglise, Monchy Humières, Mortemer, Neufvy Sur Aronde, Orvillers Sorel, Rissons Sur Matz, Ricquebourg, Vignemont, Villers Sur Coudun.



**- Secteur Thourottois comprenant les 9 communes suivantes et comptant 12 096 habitants**

Chevincourt, Janville, Longueil-Annel, Machemont, Marest sur Matz, Mélicocq, Montmacq, Thourotte, Vandelicourt

**-Secteur de la Vallée de l'Oise et du Pays d'Halatte comprenant les 23 communes suivantes et comptant 20 162 habitants :**

Bailleval, Barbery, Bazicourt, Brasseuse, Brenouille, Cinqueux, Fleurines, Labruyere, Les Ageux, Monceaux, Ognon, Pontpoint, Raray, Rhuis, Roberval, Rosoy, Rully, Sacy Le Petit, Pont Sainte Maxence, Saint Martin Longueau, Verderonne, Villeneuve Sur Verberie, Villers Saint Frambourg.

**-Secteur du Valois comprenant les 40 communes suivantes et comptant 18 338 habitants :**

Antilly, Auger Saint Vincent, Bargny, Baron, Bethancourt En Valois, Betz, Bonneuil En Valois, Boullarre, Boursonne, Cuvergnon, Duvy, Emeville, Etavigny, Feigneux, Fresnoy La Riviere, Fresnoy Le Luat, Gilocourt, Gaignes, Gondreville, Ivors, La Villeneuve Sous Thury, Levignen, Montepilloy, Montlognon, Morierval, Ormoy Le Davien, Ormoy Villers, Orrouy, Rocquemont, Rosières, Rosoy En Multien, Rouville, Rouvres, Russy Bemont, Sery-Magneval, Thury En Valois, Trumilly, Vauciennes, Vaumoise, Vez.

Toute nouvelle commune qui avant le premier janvier 2017 n'était membre d'aucun des 8 secteurs susmentionnés est rattachée à l'un des secteurs géographiques cités à l'alinéa précédent.

Ce rattachement s'opère en concertation avec la commune demandeuse, tout en respectant les principes suivants :

- Continuité territoriale,
- Respect des équilibres des secteurs quant au nombre de représentants au sein du comité syndical.

La décision finale de rattachement à un secteur appartient au comité syndical du SEZEO.

**- Élection des représentants des secteurs géographiques :**

Dans chaque secteur défini à l'article précédent, les délégués élus des communes constituent le **collège de secteur**.

Tous les collèges de secteur sont réunis en assemblée générale afin d'élire leurs représentants au comité syndical.

Chaque collège de secteur élit en son sein trois représentants titulaires et deux représentants suppléants dans les secteurs dont la population est strictement inférieure à 20 000 habitants (population municipale, réf INSEE) et un représentant titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants.

Conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, tous les représentants ainsi élus prennent part au vote pour toutes les décisions.

En cas d'empêchement d'un représentant titulaire, celui-ci est représenté par l'un des suppléants de son secteur. Si ce(s) dernier(s) est (sont) aussi empêché(s), un pouvoir peut être confié à un autre représentant titulaire du même secteur.

Un représentant présent ne peut être porteur que d'un seul mandat.



Le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres dont le nombre est déterminé par le comité syndical conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Les membres du bureau syndical sont élus de façon à ce que chacun des collèges de secteur mentionnés précédemment et représentés au comité syndical dispose d'au moins un représentant au sein du bureau.

Le bureau syndical n'est pas modifié par l'adhésion d'une nouvelle commune.

Le comité syndical peut déléguer au président et au bureau une partie de ses attributions conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Un règlement intérieur du comité syndical fixe, conformément aux articles 31 et 36 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les dispositions relatives au fonctionnement du comité, du bureau et des commissions, qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

M. le Maire propose donc de délibérer pour acter ce projet.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. DELIBERATION POUR L'ELECTION DES DEUX DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DU SEZEO.**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8,

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués qui représenteront la commune au sein des organes du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Monsieur le Maire

Propose à l'assemblée de procéder à l'élection des deux délégués ;

Sont candidats :



Monsieur Sébastien NANCEL

Monsieur Pascal CAPILLON

Sont déclarés élus à l'unanimité Monsieur Sébastien NANCEL et Monsieur Pascal CAPILLON.

## **7. POINT SUR LES TRAVAUX.**

Pour les travaux de trottoirs, il était prévu 10 semaines de travail, les travaux sont déjà bien avancés.

Rue du Ponchet, route de Cuy, route de Suzoy sont pratiquement terminées.

La rue de la Barre est commencée ainsi que Basse Rue.

Les deux classes ont été repeintes cet été ainsi que l'entrée de la cantine.

La rive en béton à la porte de l'école a été refaite.

Les deux cheminées ont été démontées.

## **8. QUESTIONS DIVERSES.**

Michaël SANCHEZ demande où en sont les aménagements pour éviter l'eau d'entrer par temps d'orage chez Monsieur GUICHARD et chez Madame LOISE.

Chez Mme LOISE, une brèche a été faite dans le champ à côté de chez elle en venant de Lassigny afin que l'eau qui coule ne rentre plus dans sa cours.

Chez M. GUICHARD, il faudrait installer une grille avaloir (à chiffrer) à côté du chemin de la Croix Saint Louis.

La rue du Château est faite en émulsion donc ça colle avec la chaleur. La commune ne peut rien faire

Séance levée à 21 h 30

*Compte rendu rédigé par Yolande Rocquencourt la secrétaire de Mairie*

## La commune de Lagny

### Retour sur :

### Les travaux dans la commune :

### L'aménagement des allées piétonnes :



Les travaux d'aménagement des allées piétonnes touchent à leur fin.

La réfection des enrobés des trottoirs de la basse rue, de la route de Suzoy, de la route de Cuy, d'une partie de la rue du Château, de la rue du Ployer et un côté de la rue de La Barre ont été réalisés.

Deux couleurs ont été choisies, du rouge pour les allées piétonnes et du noir pour le passage des véhicules sur les entrées des propriétés.

Afin de ne pas faire les travaux plusieurs fois, des cailloux type GNT ont été posés le long des terrains dont l'aménagement n'est pas définitif ou qui ont vocation à devenir des terrains à bâtir. Ces cailloux permettront de marcher sur des trottoirs stabilisés en attendant de pouvoir y placer le bitume une fois le terrain définitivement aménagé.

Cela permettra également de ne plus traiter des trottoirs en terre pour venir à bout des mauvaises herbes comme nous l'impose la législation.



Le coût des travaux ayant été maîtrisé, nous avons pu réaliser également une partie de la rue de Candor, l'extrémité droite de la rue de la Barre et le côté droit de la rue de Noyon en restant dans le montant du marché.

Afin de terminer complètement la rue de Noyon, nous en avons profité pour faire réaliser le côté gauche de cette rue en travaux supplémentaires tout en bénéficiant d'un tarif avantageux due à la présence de l'entreprise sur les lieux.



Nous remercions les riverains pour leur patience et espérons que les contraintes qu'ils ont subi seront vite oubliées une fois le chantier définitivement terminé.

## La commune de Lagny

### Retour sur :

#### Les travaux dans la commune :

### L'aménagement de l'accès PMR (personne à mobilité réduite) de l'église :



Afin de mettre en conformité l'accès de l'église aux personnes à mobilité réduite, les employés communaux ont réalisé une rampe d'accès en béton lavé.

Cette rampe permet d'accéder à l'église en fauteuil roulant par la porte latérale. Une main courante sera prochainement fixée au mur pour aider également les personnes ayant du mal à se déplacer.

Nous conseillons donc aux personnes ayant des soucis de mobilité de se garer rue du château pour accéder au cimetière et à l'église en passant par le petit portail à côté de l'ancien presbytère. Cet accès évite les marches de l'entrée principale du cimetière rue de l'église.

La porte latérale de l'église sera ouverte à chaque cérémonie afin de ne pas à avoir à descendre les 3 marches de la porte principale.

Que vous soyez accompagnant ou personne à mobilité réduite, n'hésitez surtout pas, cet accès est fait pour vous et peut éviter nombre de complications ou d'incidents.



## La commune de Lagny

### Retour sur :

### Les travaux dans la commune :

#### Les travaux d'entretien de l'école :

Cet été, pendant que Philippe Boulont l'employé communal, s'affairait aux travaux d'entretien des espaces verts, Michael Dromat le second employé technique de la commune, a lui percé une porte dans la classe de maternelle pour réaliser cet hiver un toilette accessible PMR dans l'ancien garage jouxtant la classe. Ceci afin de mettre en conformité l'école avec la réglementation accessibilité personnes à mobilité réduite.

En procédant de cette manière, il pourra y travailler sans déranger la classe quand les conditions météo ne lui permettront plus de travailler en extérieur et sans attendre les vacances scolaires.

Ensuite Michael Dromat a entièrement rénové les murs et repeint les deux classes aux couleurs choisies par les enseignantes.

Les enseignantes et les enfants ont apprécié le changement à la rentrée.



L'entreprise BLM a elle refait les deux rives de toitures de l'école qui commençaient à poser problème.

Il y avait des infiltrations et sans actions correctives les tuiles auraient pu tomber.



## La commune de Lagny

## Les projets

### *L'aménagement d'un sens de circulation rue du Château et sur la voie communale Lagny Porquéricourt :*

Ces derniers mois il y a eu trois accidents de la circulation au carrefour de la rue de la Barre et du chemin communal dit route de Porquéricourt, dont deux accidents assez sérieux avec évacuations de blessés par les pompiers et intervention de la gendarmerie. A chaque fois la visibilité au sortir de la route de Porquéricourt était en cause. La vitesse du véhicule roulant rue de la barre étant le phénomène aggravant.

La sortie de cette route de Porquéricourt est marquée par un stop. Ce stop est placé dans une légère courbe en contre bas de la départementale et entre un mur et une pâture avec des végétaux. La visibilité est quasi nulle et l'automobiliste est obligé d'avancer son véhicule au-delà de la ligne du stop pour avoir une vue de chaque côté de l'intersection ; cela a été à chaque fois la cause des 3 accidents.

Le conseil municipal ne pouvait pas rester sans agir et attendre qu'un nouvel accident plus grave ait lieu.

La commission sécurité routière a proposé au conseil municipal, qui a accepté, de mettre cette route de Porquéricourt en sens interdit du carrefour de la rue du Château jusqu'au carrefour de la rue de la Barre (dans le sens de la montée). Seuls les véhicules descendant de la rue de la Barre pourront emprunter cette route pour aller route de Porquéricourt ou rue du Château.

Cette décision évitera de nouveaux accidents à ce croisement. Elle impliquera cependant d'autres modifications dans ce secteur du village :

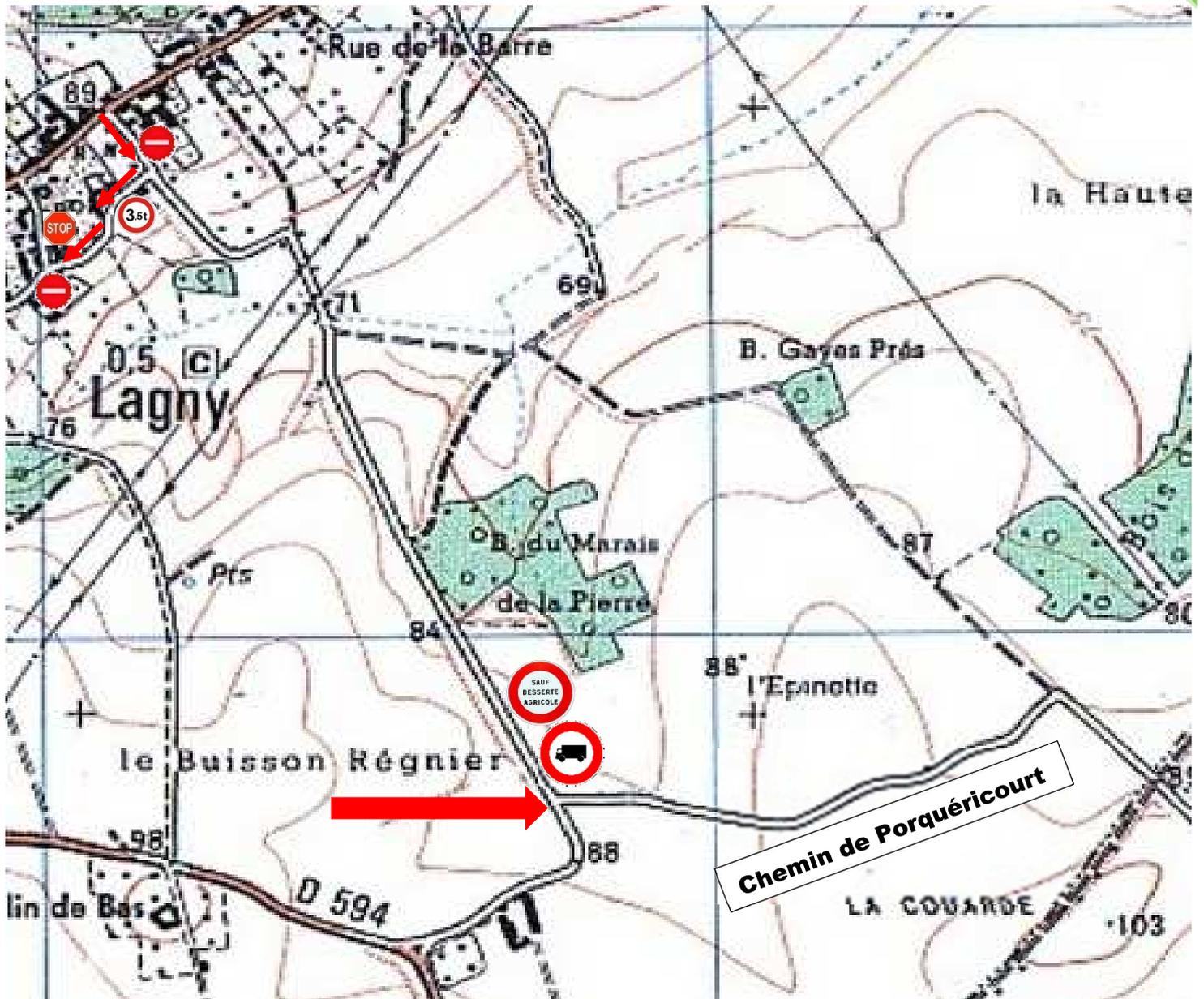
- Le petit bout de la route de Porquéricourt débouchant sur la rue de la Barre étant en sens interdit et l'entrée de la rue du Château venant du chemin de Porquéricourt étant étroite et à l'équerre, les poids lourds de plus de 3.5 t ne pourront pas passer, la route du château sera donc interdite aux poids lourds de plus de 3.5 t.

Par conséquent la route de Porquéricourt sera donc interdite aux poids lourds (sauf desserte agricole) à partir du carrefour repéré avec la flèche rouge sur la carte ci-dessous. Les poids lourds venant de Porquéricourt devront emprunter la D 594 puis la D39 (rue principale) pour traverser Lagny.

- La rue du château sera elle aussi à sens unique, autorisée dans le sens route de Porquéricourt vers rue de l'église, donc en sens interdit en venant de l'église. Et sera interdite aux plus poids lourds de plus de 3.5 t.

Un stop sera également installé à la sortie de la rue du Château vers la rue de l'Eglise pour protéger l'intersection.





## La réfection et l'aménagement de la route Départementale traversant notre village :



La réfection de la chaussée de la départementale 39 traversant notre commune est actée et aura lieu l'été prochain. Elle est financée par le département.

C'est une excellente nouvelle aux vues des nuisances sonores et de l'inconfort que nous subissons avec l'état déplorable de la chaussée.

Cependant, pour ne pas passer d'une nuisance à une autre, nous avons mandaté un bureau d'étude des services départementaux (ADTO) pour faire des analyses et pour nous établir des propositions afin de faire baisser la vitesse sur cette ligne droite de deux kilomètres.

Une première action a eu lieu courant juin afin de vérifier si la vitesse élevée dans la commune était une impression ou si elle était réelle. Nous avons fait poser 6 compteurs de vitesse et de passage par une société spécialisée.

Verdict : 52 % des automobilistes sont en large excès de vitesse sur l'ensemble des points.

Et même sur 2 points de contrôle, l'arrêt de bus du chemin de Rozel et sur la rue Principale entre l'arrêt de bus près du rond-point et le croisement de la rue Basse, **les vitesses moyennes sont respectivement de 68 et 62 km/h !!!**

Donc Il est impératif de faire quelque chose, d'autant plus que ces moyennes ont été relevées avec une chaussée dégradée. Qu'en sera-t-il avec un nouveau revêtement ?

Le conseil municipal a décidé de monter un dossier de demande de subvention DETR pour l'aider à réaliser des aménagements destinés à limiter la vitesse.

Ces aménagements devront impérativement être réalisés avant les travaux de réfection de la chaussée. S'ils ne sont pas réalisés avant la pose du nouveau revêtement, nous devons attendre 5 ans avant de pouvoir faire des travaux.

C'est pourquoi, Mr Nancel, Mr Gorecki et Mr Sanchez ont participé à plusieurs réunions de travail avec les services du département, dont un bureau d'études pour envisager des solutions.

Un maître d'œuvre va être choisi dans les prochains jours suite à la consultation par appel d'offres.

Il devra faire des propositions, gérer le chantier et les entreprises en tenant compte du cahier des charges fixé par les élus.

Cahier des charges établi avec pour but de faire baisser la vitesse, sécuriser les abords des arrêts de bus et de la place du village sans gêner la circulation des engins agricoles.

Une réunion publique d'information aura lieu dès que le maître d'œuvre aura fait des propositions.

## La commune de Lagny

### La numérotation des maisons ou bâtiments de notre village :



Notre village est passé il y a quelques années au système de numérotation métrique des bâtiments et maisons.

Nous avons tous eu le temps d'avertir l'ensemble de nos correspondants de notre changement de numéro.

Il est maintenant temps de retirer la plaque de l'ancien numéro. Sur cet exemple, c'est le numéro 23 qui est à retirer.

Nous devons garder la plaque normalisée vert clair qui indique le nombre de mètre où se situe notre habitation depuis le début de la rue.

Dans ce cas, c'est le 679 qu'il faut garder.

Merci d'ôter vous-même votre plaque pour faire gagner du temps aux employés communaux. Passé fin novembre, ils passeront les retirer si vous n'avez pas pu le faire.

## La commune de Lagny

## Retour sur l'école

### L'école et nos enfants :



Le vendredi 24 juin a eu lieu la kermesse du regroupement scolaire.

Comme tous les ans, les enfants des classes de Cuy, Dives et Lagny se sont retrouvés sur la place du village pour nous faire vivre leur spectacle de fin d'année.

Les maternelles nous ont fait voyager avec leur tour du monde qui nous emmenait en Chine en passant par la Russie avec *Balalaïka* et ses Matriochkas et en terminant chez les indiens avec le chant *Ani couni chaouani*.



Ensuite les plus grands ont rythmé le spectacle de leurs chansons comme *Santiano* ou *On écrit sur les murs* avant que les pirates prennent d'assaut la place à coup de canon avec le sabre pointé bien haut !



Heureusement ces forbans n'ont pas trouvé les jus de fruits et gâteaux que les parents avaient préparé pour que l'assemblée de spectateurs fête cette fin d'année scolaire à l'issue du spectacle. Les Mamies et papis, les parents et bien-sûr les enfants ont apprécié ce goûter et ce pot de l'amitié qui commençait à avoir un petit goût de vacances. Merci aux mamans pâtissières.



## La commune de Lagny

## Retour sur l'école

### Le départ en retraite de Mme Batelier

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, le capitaine pirate « Madame » comme l'appelaient « ses enfants » a décidé de prendre le large pour profiter d'une retraite bien méritée.

C'est en chanson et sur les paroles d'*Adieu Monsieur le Professeur* d'Hugues Aufray, que les enfants de toutes les classes du regroupement scolaire, accompagnés des parents, ont adressé un vibrant au revoir et merci à Mme Jacqueline Batelier.

L'émotion y était perceptible tant cette institutrice atypique a tissé des liens et marqué « ses enfants » grâce à son enseignement complet et varié, mêlant les programmes scolaires avec du théâtre, de la chanson, du jardinage et toutes les activités culturelles qui pouvaient l'aider à donner aux enfants l'envie d'apprendre et de s'éveiller.

Les parents, les anciens élèves, les collègues, le personnel et le conseil du SIRP ont eu plaisir à offrir à Mme Batelier deux séjours et quelques présents pour la remercier du souvenir qu'elle laissera au regroupement scolaire.

Merci et bon vent à vous Capitaine, soyons sûr que ce ne soit qu'un au revoir « Madame ».



### La rentrée avec la nouvelle équipe enseignante :

Petits et grands commençaient à avoir hâte de retrouver le chemin de l'école après de si longues vacances et c'est avec une équipe enseignante en partie renouvelée qu'a eu lieu cette rentrée scolaire 2016.

Nous sommes heureux d'accueillir au sein du regroupement scolaire : **Mme Christelle Paties** qui enseigne aux 23 élèves de la grande section de maternelle et CP à Lagny, à **Mme Bertin Gaëlle** qui enseigne à mi-temps avec Mme Fontaine aux 26 petits et moyens de maternelle et **Mr Richard Chaudet** qui lui enseigne aux 29 CM1 et CM2 à Cuy.

Mme Kaleta continuant quant à elle d'enseigner à Dives aux 24 CE1 et CE2.

Les activités déjà réalisées ainsi que les projets évoqués lors du dernier conseil d'école, nous montrent le dynamisme de cette équipe de cinq enseignants et laissent présager une excellente année scolaire.

Les 102 élèves, les parents, les élus et les enseignants eux-mêmes semblent ravis après ces quelques semaines de travail.

Mesdames et Monsieur, soyez les bienvenus dans notre regroupement scolaire.



## La commune de Lagny

## Retour sur l'école

### L'école et nos enfants :



#### Opération « Nettoyons la nature » à Lagny.

Vendredi 23 septembre l'école de Lagny, sous l'impulsion de sa directrice Mme Paties, a participé à l'opération « Nettoyons la nature ».

Malheureusement nos jeunes pousses ont réussi à remplir leurs sacs. C'est bon pour la pédagogie et pour les sensibiliser mais c'est regrettable car cela signifie que la sensibilisation a échoué chez d'autres.

## Nettoyons la nature!



L'opération Nettoyons la nature a été créée en 1997. Elle consiste à proposer, chaque année, à des volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant des sites urbains ou naturels souillés par des déchets résultant des activités et des comportements humains irresponsables.

Pour information : lors de l'édition 2015, pas moins de 316 tonnes de débris ont été ramassés en 3 jours, par plus de 500000 bénévoles.

### LA LONGUE VIE DES DECHETS ABANDONNES DANS LA NATURE

 Cigarette sans filtre	 Mouchoir en papier	 Pelure de fruit	 Journal	 Allumette	 Filtre de cigarette	 Chewing-Gum
<b>3 MOIS</b>	<b>3 MOIS</b>	<b>3 - 6 MOIS</b>	<b>3 - 12 MOIS</b>	<b>6 MOIS</b>	<b>1 - 2 ANS</b>	<b>5 ANS</b>
 Boîte en aluminium	 Briquet	 Gobelet plastique	 Sac plastique	 Polystyrene	 Carte téléphonique	 Verre
<b>10 - 100 ANS</b>	<b>100 ANS</b>	<b>100-1000 ANS</b>	<b>100-1000 ANS</b>	<b>1000 ANS</b>	<b>1000 ANS</b>	<b>4000 ANS</b>

## La commune de Lagny

## Retour sur l'école



Depuis 1994, l'association invite tous les établissements scolaires, à se mobiliser en faveur de la lutte contre les leucodystrophies à travers sa campagne « Mets tes baskets et bats la maladie à l'école ».

L'objectif est de créer un grand élan de générosité.

Depuis sa création en 1994, « Mets tes baskets et bats la maladie » a permis de collecter plus de 28 millions d'euros. Cela représente la moitié des sommes consacrées par ELA au financement de la recherche médicale et de l'accompagnement des familles.

### Les leucodystrophies, c'est quoi ?

Ce nom complexe désigne un groupe de maladies génétiques orphelines. Les leucodystrophies détruisent le système nerveux central (cerveau et moelle épinière) d'enfants et d'adultes. Elles affectent la myéline, substance blanche qui enveloppe les nerfs à la manière d'une gaine électrique.

### Mets tes baskets et bats la maladie à l'école

C'est sur ces mots que nos écoliers ont entamé la marche ELA le mardi 18 octobre avec l'école.

Les enfants ont d'abord regardé en classe un petit film expliquant ce qu'est l'association ELA et ce que sont les leucodystrophies avant d'entamer leur marche.

Le but étant de marcher ou courir pour soutenir ceux qui ne le peuvent plus. La classe de CP et de grande section de maternelle partant de l'école de Lagny à la rencontre des classes de Dives et Cuy, qui elles sont parties de l'école de Cuy pour rallier le stade de Lagny.

Une fois s'être rencontrées, et après avoir pris une jolie photo, les 3 classes sont rentrées à l'école de Lagny pour déguster un bon petit goûter tous ensemble.

Chaque enfant est reparti avec son petit carnet de tickets en espérant vendre et récolter une belle petite somme à remettre à l'association ELA.

Plus de renseignements sur le site internet : <http://ela-asso.com>



## La commune de Lagny

## Retour sur :

### La cérémonie et la fête du 14 juillet :



Ce jeudi 14 juillet, jour de fête nationale, la population et les élus se sont retrouvés d'abord sur la place du village pour honorer les fusillés du 19 septembre 1914 avant d'aller en défilé se recueillir au monument aux morts afin d'y déposer également une gerbe de fleurs.

Mr Oudart, en fidèle maître de cérémonie a dirigé les hommages, la musique, les drapeaux et a veillé au bon déroulement de cette cérémonie.

Les élus ont passé en revue les pompiers et le portedrapeau des anciens combattants avant de les saluer et de les féliciter.



Puis Mr le Maire a prononcé un discours de remerciements à la population de faire vivre ces cérémonies et l'a invité à se rendre au stade en cortège et même en calèche pour le verre de l'amitié.

Le comité des fêtes y attendait jeunes et moins jeunes pour ses traditionnels jeux.

Un repas champêtre y a été servi en attendant le défilé aux lampions dans les rues avant que la population toujours plus nombreuse profite du très réussi feu d'artifice musical qui avait pour thème cette année « Star Wars ».



## La commune de Lagny

## Retour sur :

### Le centre aéré :



Du 06 au 29 juillet, les enfants avaient la possibilité de passer une partie de leurs vacances avec les animatrices du centre aéré.

Un service de bus avait même été mis en place matin et soir par le centre social de Lassigny pour y emmener les enfants et les ramener dans leurs villages en fin de journée.

C'est 38 enfants de 4 à 13 ans de Lagny et des villages alentours qui se retrouvaient tous les jours à la salle des fêtes de Plessis Cacheleux pour de véritables aventures.



## La famille de la jungle

Chaque semaine, les animatrices ont fait vivre aux enfants un grand jeu fil rouge différent.

Nos aventuriers se sont occupés avec *le Safari infernal*, *le bâton de pluie* et avec *la pyramide de la jungle*.

Ils ont voyagé dans leurs têtes grâce à l'imagination de l'équipe d'animation mais aussi réellement avec des sorties programmées comme au Plan d'eau du Canada à Beauvais, au parc St Paul, au cirque Medrano, à la plage de Lassigny avec comme thème « sauver la planète » et enfin ils sont partis 3 jours en camping à Margny aux cerises.

Les activités centre aéré se sont terminées sur une kermesse où les enfants y ont présenté leur petit spectacle avant de faire danser les parents sur les rythmes africains, puis de les faire jouer aux jeux qu'ils ont confectionné tout au long de ce mois de juillet.

Prochain rendez-vous aux vacances de février.

**Ah ! Si l'on pouvait encore avoir 10 ans !**



## La commune de Lagny

## Retour sur :

### Mr Paul Picart, honoré à l'Hôtel du département :



PAUL PICART

MAIRE DE LAGNY  
TUÉ A L'ENNEMI DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS  
LE 19 SEPTEMBRE 1914

LE 19 SEPTEMBRE 1914

EUGÈNE ODENT	AU LAZARET DE WEINGARTEN (ALLEMAGNE) MAIRE DE SENLIS TUÉ A L'ENNEMI DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS LE 2 SEPTEMBRE 1914 A SENLIS (OISE)
GEORGES PASQUIER	MAIRE DE ROUVILLE DÉCÉDÉ LE 29 OCTOBRE 1915 A VILLERS-COTTERETS (AISNE) DES SUITES D'UNE MALADIE CONTRACTÉE AU FRONT
VICTORISSE PIERRA	MAIRE DE SÉREVILLERS MORT POUR LA FRANCE LE 2 SEPTEMBRE 1914 A SOUPIR (AISNE)
PAUL PICART	MAIRE DE LAGNY TUÉ A L'ENNEMI DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS LE 19 SEPTEMBRE 1914
JULES CONSTANT PIOT	MAIRE D'ÉTAVIGNY MORT POUR LA FRANCE LE 26 DÉCEMBRE 1914 A MOUILLY (MEUSE)
GABRIEL POLLISSARD	MAIRE DE BAILLEUL-LE-SOC DÉCÉDÉ EN SEPTEMBRE 1918 A AVIGNON (VAUCLUSE)
CHARLES RABAUT	MAIRE DU PLOYRON MORT POUR LA FRANCE LE 30 AVRIL 1916 A CUMIÈRES-LE-MORT-HOMME (MEUSE)
GASTON de ROUCY	MAIRE DE MORLINCOURT MORT EN SÉPARATION LE 1 <sup>er</sup> MARS 1915

Le vendredi 14 octobre 2016, le conseil départemental de l'Oise a honoré son devoir de mémoire envers les élus morts pour la France lors de la grande guerre 14-18 en gravant leurs noms sur une plaque de marbre au cœur de l'Hôtel du département à Beauvais.

Mr Paul Picart, Maire de Lagny tué dans l'exercice de ses fonctions à Lagny le 19 septembre 1914 y est mis à l'honneur.

Le président Edouard Courtial, Mme la sous-préfète se sont entretenus avec les représentants des anciens combattants de l'Oise avant de mettre à l'honneur ces élus victimes de la barbarie de cette première guerre mondiale.

Les élus de la commune se sont rendus sur place pour commémorer ces élus disparus, rendre hommage à M Paul Picart et représenter Lagny lors de cette cérémonie.

Remerciement à Mr le Président Courtial et à Mr Jean-Yves Bonnard Historien, maire de Chiry-Ourscamp à l'origine de cette initiative.



## La commune de Lagny

## Retour sur :

### La bouquinerie de Lagny :



Une nouvelle séance de La Bouquinerie a eu lieu le samedi 15 octobre.

Il y a les habitués qui ne ratent jamais le rendez-vous et qui viennent échanger avec la commission communication devant un petit café et quelques petits gâteaux, parfois fait maison.

Mais il y a aussi à chaque séance de nouvelles familles qui viennent tour à tour fouiller un peu pour trouver les livres qui occuperont les soirées des amateurs de romans, les petits documentaires pour les curieux, les BD et séries pour les jeunes et même les livres avec les premiers mots ou simples images pour nos plus jeunes lecteurs. Chacun y trouve son compte.

Ce samedi après-midi, ce sont 9 familles qui sont venues emprunter 72 Livres.

La Bouquinerie, c'est un rendez-vous qui s'installe et trouve sa place dans notre village.

Nous invitons tous les curieux et les timides qui n'auraient pas encore osé sauter le pas, à venir lors de la prochaine séance.

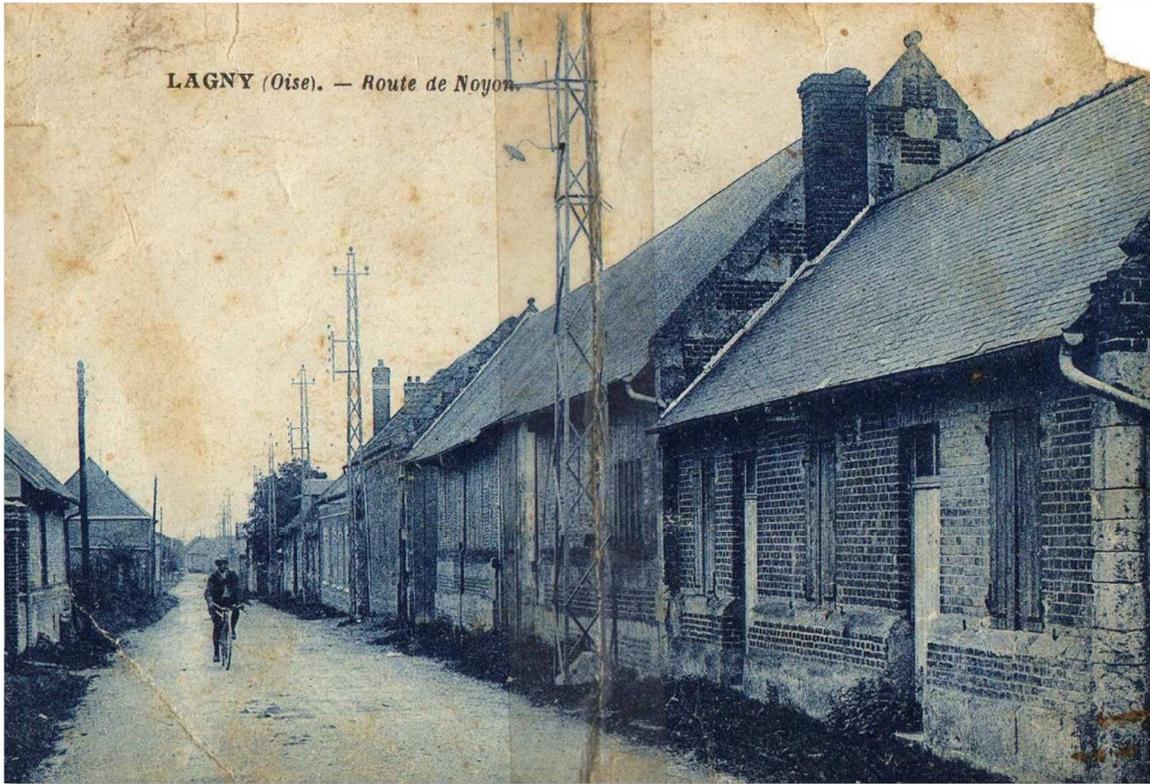
Merci aux membres de la commission communication qui viennent passer le samedi après-midi à trier, ranger, porter les caisses de livres.

Et surtout Merci aux visiteurs qui font vivre ce rendez-vous et aux généreux donateurs qui nous aident à proposer de nouveaux ouvrages chaque séance.



## La commune de Lagny

## Patrimoine



*Rue de la barre avant-guerre 14-18*

# Lagny

## Noir et blanc



La commune de Lagny

L'agenda

La cérémonie du 11 novembre 2016 :

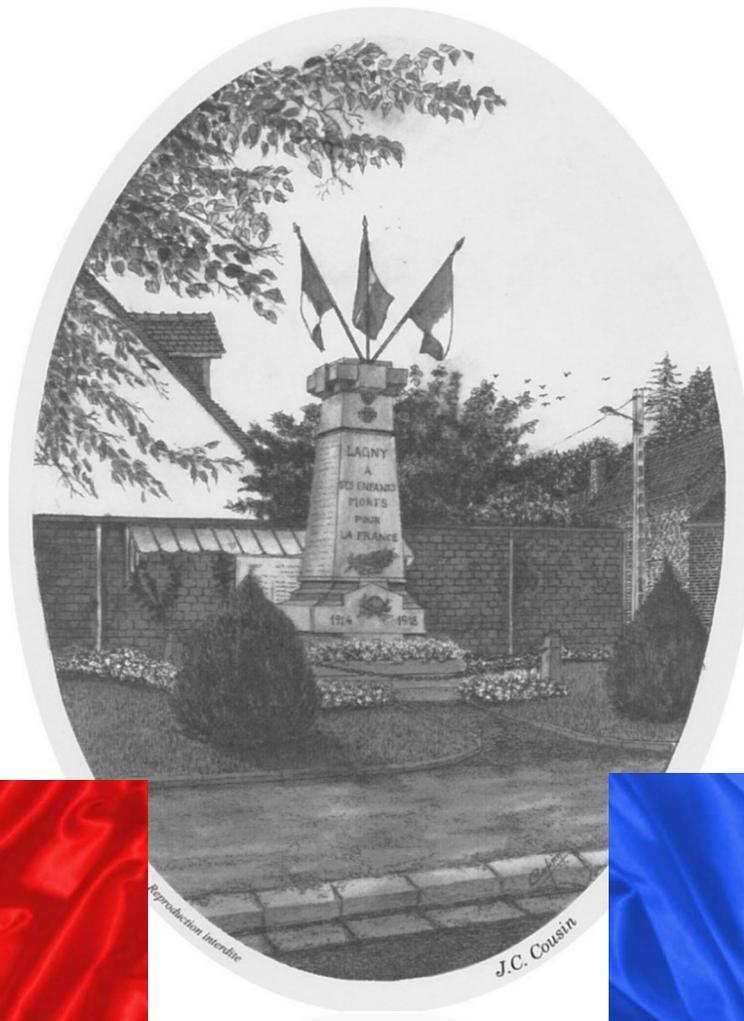
# Cérémonie de commémoration du 11 Novembre 2016

RDV à 11h15 place de la mairie

Défilé à 11h30

Dépôt de gerbe aux monuments aux morts

Suivi d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Le conseil municipal des Jeunes de Lagny vous propose :

# Téléthon

MOBILISONS NOUS !

**RDV à 14h**

**à la salle des fêtes de Lagny**

## - Marche de 6 km

**dans le village** (départ et balade collective)

- **Inscription 5 €** comprenant 1 boisson et 1 crêpe à l'arrivée. (gratuit pour les enfants de - 12 ans)

- **Buvette et petit encas**

(Crêpes, croques, vin chaud, café, chocolat)

**Vous pourrez déposer sur place une participation financière de votre choix**

**L'intégralité des recettes et des dons seront reversés au Téléthon.**



**Organisé par le conseil municipal des Jeunes de Lagny aidé par le CMJ de Genvry**



La commune de Lagny

Agenda

Le conseil municipal des Jeunes de Lagny vous propose :

# Concours décoration de Noël



**Le Conseil des Jeunes de Lagny organise un concours de maisons décorées pour Noël.**

**Le passage des juges se fera le 23 décembre 2016 à 19h.**

**Participation sans inscription.**

**Il y aura une récompense pour les 5 premières maisons.**

**La remise des prix se fera lors de la cérémonie des vœux.**



Organisé par le  
Conseil des Jeunes  
de Lagny



La distribution des colis des aînés :

C'est avec grand plaisir que l'équipe municipale ira à la rencontre de nos Aînés pour leur remettre le traditionnel colis de Noël

Le samedi 17 décembre 2016 de 9 h à 13 h

Le petit cadeau de fin d'année de la municipalité :

Comme tous les ans la municipalité a décidé d'offrir un petit cadeau à chaque foyer de la commune.

Cette année, la municipalité a choisi un nouveau cadeau siglé Lagny.

Les conseillers municipaux passeront vous rencontrer pour vous distribuer ce petit présent.



Les jeux inter villages avec La Bonne entente :

Cette année les jeux inter villages se sont déroulés à Evricourt le 02 juillet 2016 sur le thème «Les jeux d'école »

Les moments forts dans cette magnifique journée, ont été le tir à la corde, le jeu d'eau, la piscine, la tombola gratuite, structure gonflable et maquillage pour enfant.

Cette année le repas du soir était un gigot bitume suivi d'une soirée mousse.

Nous remercions nos sympathiques bénévoles, et l'ensemble des joueurs issus de nos sept villages.

Voici le classement :

1 <sup>er</sup> Plessier de Roye	2 <sup>eme</sup> Thiescourt
3 <sup>eme</sup> Cuy	4 <sup>eme</sup> Canny sur Matz
5 <sup>eme</sup> Lagny	6 <sup>eme</sup> Evricourt
7 <sup>eme</sup> Dives	

L'année prochaine, les jeux inter villages se dérouleront à CANNY SUR MATZ le 01 juillet 2017. On vous y attend nombreux

*L'équipe de la bonne entente*

Le pique-nique annuel de la châtaigneraie :

Le vendredi 05 aout 2016 a eu lieu le pique-nique annuel de la Chataigneraie.

Depuis de nombreuses années ce rendez-vous annuel avait lieu sur le stade. Mais cette année Le Président Daniel Prévost et son équipe se sont installés dans la cour de la maison des associations pour déjeuner. Il est vrai que la proximité des équipements de la salle des fêtes rend le repas plus confortable et moins fastidieux en déplacement de matériel.

Comme à l'accoutumée, la bonne humeur et la jovialité étaient au rendez-vous. On pouvait entendre de la rue les éclats de rires et les coups de fourchettes des bons vivants de la Chataigneraie.

La maison des associations commence à trouver sa place dans la vie de notre village.

L'assemblée générale de Lagny VTT:

Le vendredi 23 septembre a eu lieu l'assemblée générale et les inscriptions du club de VTT de Lagny.

Le rapport d'activité, le rapport financier ainsi qu'une modification des statuts de l'association ont été exposés à l'assemblée et soumis au vote.

Le bureau a présenté ses projets pour la nouvelle saison, dont la date de la randonnée pédestre et VTT qui a été fixée au dimanche 09 avril 2017.

L'association compte à ce jour 37 adhérents.

Le bureau directeur 2016 /2017 a été élu par l'assemblée, soit :

Président : Michael Sanchez

Vice-président : Mehdi Romaldi

Secrétaire : Sylvain Fleury

Secrétaire adjoint : Michael Guilbert

Trésorier : Oswald Boury

Trésorier adjoint : Francois Swaenepoel

Membres du bureau : Patrick Jacquélet, Mathieu Ambeza, Rodolphe Sainte Croix, Christophe Morlière.

Et comme souvent chez nos amis sportifs, la réunion se termine en un banquet où chacun se remémore les sorties, les courses ou les exploits de l'année.

Les cours de gym du comité des fêtes :

Les cours de gym du comité des fêtes devaient reprendre début septembre et bon nombre de personnes s'étaient renseigné et même présenté pour s'inscrire et faire du sport dans la salle des fêtes avec le comité des fêtes de Lagny.

Mais malheureusement le professeur de sport de l'année dernière, appelé à d'autres occupations, a signifié à la Présidente du comité des fêtes, le jour de la reprise, son obligation de stopper le contrat, laissant peu de chance à la Présidente pour retrouver en si peu de temps un professeur de sport qualifié pour donner des cours le soir en semaine.

A ce jour, chaque nouveau contact avec un professeur n'a pas abouti, les soirs de semaines étant déjà beaucoup demandés.

Le comité des fêtes y travaille toujours et est en recherche.

Espérons que les recherches soient fructueuses pour que vive ce rendez-vous tant apprécié de la vingtaine de sportives qui se rendaient chaque jeudi soir à la salle des fêtes.

## La vie à Lagny avec les associations

### Les cours de dessin du comité des fêtes :

# Cours de dessin

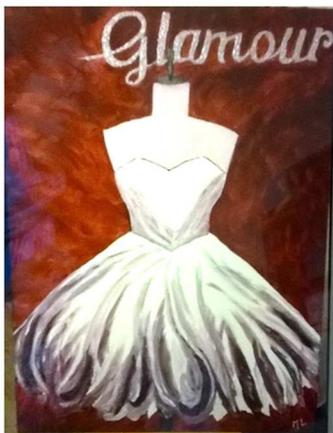
## Animé par

## Virginie

## Lefèvre



Par le comité des fêtes de Lagny



Le comité des fêtes de Lagny a mis en place en 2015 un cours de dessin et le reconduit cette année.

Il se déroule tous les mardi soir dans la salle des fêtes du village de 18 h 30 à 20 h 30.

Virginie Lefevre, diplômée du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur en Arts Plastiques, et d'un brevet d'Art, anime cet atelier.

Le cours de dessin s'adresse à l'adulte débutant souhaitant s'initier au dessin aussi bien qu'au pratiquant expérimenté voulant améliorer ses compétences techniques et approfondir une démarche de création.

Des explications théoriques et des exercices pratiques permettent à chacun de se familiariser avec les différentes techniques existantes.

De nombreuses méthodes sont proposées dans ce cours, parmi lesquelles il est possible de faire son choix : crayons, fusain, sanguine, pastel, aquarelle, peinture acrylique, gouache, peinture à l'huile, craies grasses et techniques mixtes.

Virginie peut vous donner un cours, mais aussi vous apporter une aide pour une réalisation d'œuvre choisie.

Vous souhaitez apprendre à dessiner avec un professeur ? Et tout cela, dans une ambiance décontractée et conviviale ? Alors plus d'hésitation, venez vite, il reste des places !



# COURS DE DESSIN

## Bulletin d'inscription

**2016-2017**

**Début des cours : mardi 6 septembre**



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse:.....  
.....

Age : .....

Tél : ..... Portable : .....

Email : .....

Les cours de dessin ont lieu les mardis de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Lagny (hors vacances scolaires).

Les fournitures sont à ma charge.

Je règle la somme de 75 € par : .....

Possibilité de régler en 2 fois : 1 x 38 € et 1 x 37 € (uniquement par chèque).

Fait à Lagny, le .....

Signature :

A déposer dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes de Lagny (ancienne mairie) avec votre règlement.

Halloween avec le comité des fêtes :

**Nouveau :**  
**Contes pour**  
**les enfants**

**DEFILE D HALLOWEEN**

Par le Comité des Fêtes de Lagny

**LE LUNDI 31 OCTOBRE 2016 DE 16H30 A 18H30**

Rendez-vous place de la mairie.

Participation de 1 €uro par enfant participant.

Défilé des enfants déguisés dans les rues de LAGNY, en groupe, et encadrés par les bénévoles du Comité des Fêtes. Les enfants feront du porte à porte afin de récolter des bonbons qui seront mis dans un sac unique. Le partage aura lieu pendant la collation (croque monsieur) qui se déroulera à la salle des fêtes après la collecte des bonbons.

Les habitants acceptant que les enfants frappent à leur porte, colleront sur leur boîte aux lettres ou sur leur porte la « citrouille » jointe.

**Bulletin d'inscription à la fin de ce bulletin****Halloween 2015**Les calendriers des pompiers :

Les pompiers de l'amicale des sapeurs-pompiers de Lagny iront à votre rencontre entre mi-novembre et mi-décembre pour la vente de leur traditionnel calendrier.

Ils passeront en tenue afin qu'il n'y ait pas de confusion avec d'éventuels démarcheurs.





# BOURSE

Salle des Fêtes  
60310 LAGNY

# AUX JOUETS

Organisé par le *Comité des Fêtes de Lagny*  
Renseignements : Nathalie 06.82.59.21.38

*Vous déposez ! Nous vendons !*



**VENTE :**

**Samedi 5 novembre 2016**

**De 9 h à 18 h**



**Dépôt des articles** (ouvert à tous, 20 articles par liste, 1<sup>ère</sup> liste gratuite)

Vendredi 4 novembre 2016 - De 13 h à 20 h



**Restitution recette et invendus :**



Lundi 7 novembre 2016 - De 17 h à 19 h

**Accepté :**

- \* Jeux, jouets, jouets avec piles
- \* Articles de puériculture

**Refusé :**

- \* Objet en mauvais état, sales.

Le Comité des Fêtes de Lagny retient 10 % sur les ventes



Pour les achats : paiements uniquement en espèces ou chèques à l'ordre du Comité des Fêtes de Lagny. IPNS



## Le Beaujolais avec le comité des fêtes :

Venez retrouver le *Comité des Fêtes de Lagny* le  
**Samedi 19 Novembre 2016**  
 pour fêter l'arrivée du Beaujolais Nouveau.  
 Super soirée placée sous le signe  
 de la fête, de la bonne humeur et de la convivialité  
 le tout arrosé d'une ambiance musicale.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

## Le Noël des enfants de la commune avec le comité des



# ARBRE DE NOËL

*Le Comité des Fêtes de Lagny* organise l'arbre de Noël  
 pour les enfants du village



**le Dimanche 11 décembre 2016**

**Au monde de Lili** pour les enfants âgés jusqu'à 8 ans (au 31 décembre)  
**Au bowling** (2 parties) pour les enfants de 9 à 18 ans

Rendez-vous à **13 heures 45** sur le parking du monde de Lili (place Jacques Tati) à **Jaux**.  
 Le transport aller et retour est à la charge des parents (pensez au covoiturage !).

Sur place, à la fin du goûter, le Père Noël offrira un cadeau et des friandises à tous les enfants de la commune.

**Bulletin d'inscription à la fin de ce bulletin**

## Wok de poulet à l'ananas



### Wok de poulet à l'ananas

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 15 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 300 g de blanc de poulet
- 1 gousse d'ail
- 1/2 poivron
- 2 cm de gingembre frais (Facultatif)
- 1 boîte de 500 g d'ananas en tranches au sirop (il faut garder le sirop)
- quelques brins de ciboulette
- 1 cuillère à soupe de vinaigre de vin
- 2 cuillères à soupe de concentré de tomate
- 2 cuillères à soupe de sauce soja
- 1 cuillère à soupe de maïzena
- 3 cuillères à soupe de farine
- 4 cuillères à soupe d'huile arachide

### **Préparation de la recette**

Découpez le poulet en petits cubes et farinez-les avec les 3 cuillères à soupe de farine.

Découpez le poivron en lanières, hachez l'ail, la ciboulette et le gingembre, coupez les tranches d'ananas en morceaux et conservez le sirop.

Dans le wok mettez les 4 cuillères à soupe d'huile et faites dorer à feu vif le poulet fariné, baissez le feu et ajoutez l'ail, le 1/2 poivron, le gingembre, la ciboulette, la cuillère de vinaigre, les 2 cuillères de concentré de tomates, les 2 cuillères de sauce soja et la maïzena délayée dans le jus de la boîte d'ananas.

Laissez mijoter 2 à 3 minutes tout en mélangeant et ajoutez l'ananas en morceaux.

Laissez encore cuire quelques minutes.

Servez avec du riz basmati.



## Tarte Framboise Mascarpone



### Tarte framboises mascarpone

Pour une tarte 6/8 personnes

Une pâte sablée

1 pot de 250grs de mascarpone

100 gr de sucre

100 gr de fromage blanc 40% de matière grasse

300 gr de framboises

1 jus de citron

50 gr de sucre glace

20 gr de pralin praliné

Mettez la pâte sablée dans une tourtière et faites la cuire à blanc recouverte d'un papier sulfurisé pendant environ 15 à 20 min à 180 °C. Quand la pâte est cuite laissez la refroidir.

Ensuite mélangez la mascarpone avec le sucre et fromage blanc et étalez le mélange sur la pâte.

Déposez dessus 250 gr de framboise parsemées de pralin.

Mettez la tarte au froid 2h minimum.

Mixez les 50g de framboises restantes, le jus de citron et le sucre glace pour obtenir un coulis de framboise que vous servirez à part.



# sudoku

3	4	8				9	7	1
		5	1					
		1		9	4			
5		2			8	1		
	6						3	
		9	5			7		8
			9	4		3		
					7	4		
7	8	4				2	1	9

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9
L1			8	2				5	
L2		7			6		1		
L3	5					3			9
L4		8			1		6		
L5	9					7			5
L6			3	4					
L7			7					8	
L8	8	4					2		
L9	2			8					7

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9
L1	4	1		2					9
L2		8			1	9			6
L3	9						1		
L4				1				2	
L5		2		3	5				
L6	6				4				
L7			3				6		
L8					8			4	
L9				6		1	3	7	

8	3		2	5		1	6	4
1		9	8	6	4	7	5	
4		6	3	1	7	8	2	
3	6	8	9	7	2		4	
5	4	1		8		9	7	2
	9		5	4	1	6	3	8
	8	3	7	9	5	4		6
	7	4	1	3	6	2		5
6	1	5		2	8		9	7



Jeux (solutions)

# Solution sudoku

3	4	8	6	5	2	9	7	1
9	7	5	1	8	3	6	4	2
6	2	1	7	9	4	8	5	3
5	3	2	4	7	8	1	9	6
8	6	7	2	1	9	5	3	4
4	1	9	5	3	6	7	2	8
2	5	6	9	4	1	3	8	7
1	9	3	8	2	7	4	6	5
7	8	4	3	6	5	2	1	9

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9
L1	6	3	8	2	9	1	7	5	4
L2	4	7	9	5	6	8	1	2	3
L3	5	1	2	7	4	3	8	6	9
L4	7	8	5	3	1	9	6	4	2
L5	9	2	4	6	8	7	3	1	5
L6	1	6	3	4	5	2	9	7	8
L7	3	9	7	1	2	4	5	8	6
L8	8	4	6	9	7	5	2	3	1
L9	2	5	1	8	3	6	4	9	7

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9
L1	4	1	5	2	3	6	7	8	9
L2	7	8	2	5	1	9	4	3	6
L3	9	3	6	8	7	4	1	5	2
L4	3	9	4	1	6	8	5	2	7
L5	8	2	1	3	5	7	9	6	4
L6	6	5	7	9	4	2	8	1	3
L7	1	7	3	4	2	5	6	9	8
L8	5	6	9	7	8	3	2	4	1
L9	2	4	8	6	9	1	3	7	5

8	3	7	2	5	9	1	6	4
1	2	9	8	6	4	7	5	3
4	5	6	3	1	7	8	2	9
3	6	8	9	7	2	5	4	1
5	4	1	6	8	3	9	7	2
7	9	2	5	4	1	6	3	8
2	8	3	7	9	5	4	1	6
9	7	4	1	3	6	2	8	5
6	1	5	4	2	8	3	9	7

# DEFILE D HALLOWEEN

Par le Comité des Fêtes de Lagny

**Nouveau :**  
**Contes pour**  
**les enfants**



**LE LUNDI 31 OCTOBRE 2016 DE 16H30 A 18H30**

Rendez-vous place de la mairie.

Participation de 1 €uro par enfant participant.



Défilé des enfants déguisés dans les rues de LAGNY, en groupe, et encadrés par les bénévoles du Comité des Fêtes. Les enfants feront du porte à porte afin de récolter des bonbons qui seront mis dans un sac unique. Le partage aura lieu pendant la collation (croque monsieur) qui se déroulera à la salle des fêtes après la collecte des bonbons.

Les habitants acceptant que les enfants frappent à leur porte, colleront sur leur boîte aux lettres ou sur leur porte la « citrouille » jointe.

Pour les enfants de moins de 6 ans, la présence d'un accompagnant est obligatoire.

 ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS	NOM	PRENOM	ACCOMPAGNANT	
 ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS	NOM	PRENOM	N° de téléphone de la personne à prévenir	Nom de la personne qui viendra récupérer l'enfant.
 ADOLESCENTS	NOM	PRENOM	Heure de départ autorisée si différent de 18h30	N° de téléphone de la personne à prévenir

Règlement à remettre avec l'inscription dans la boîte aux lettres du comité des fêtes (ancienne mairie) avant le 25 octobre 2016.

Pour plus de renseignements : Nathalie 06.82.59.21.38





# ARBRE DE NOËL

*Le Comité des Fêtes de Lagay* organise l'arbre de Noël  
pour les enfants du village



## le Dimanche 11 décembre 2016

**Au monde de Lili** pour les enfants âgés jusqu'à 8 ans (au 31 décembre)  
**Au bowling (2 parties)** pour les enfants de 9 à 18 ans

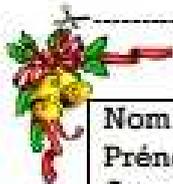
Rendez-vous à **13 heures 45** sur le parking du monde de Lili (place Jacques Tati) à **Jaux**.  
Le transport aller et retour est à la charge des parents (pensez au covoiturage !).

Sur place, à la fin du goûter, le Père Noël offrira un cadeau et des friandises à tous les enfants de la commune.

Réponse au plus tard le **20 novembre 2016** dans la boîte aux lettres du *comité des fêtes* (ancienne mairie). Les réservations seront prises en compte uniquement grâce au coupon-réponse ci-dessous.

Pour les enfants ne pouvant pas être présent le 11 décembre, une permanence sera ouverte le **jeudi 15 décembre de 18 h à 20 h** au local de l'ancienne mairie.

Pour tous renseignements ou empêchements, contacter Nathalie au **06 82 59 21 38**



## ARBRE DE NOËL 2016 DU COMITÉ DES FÊTES DE LAGAY



Nom : .....
Prénom : .....
Age : ..... N° de téléphone : .....
Présent(e) à la sortie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Retrait du cadeau à la permanence : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom : .....
Prénom : .....
Age : ..... N° de téléphone : .....
Présent(e) à la sortie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Retrait du cadeau à la permanence : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom : .....
Prénom : .....
Age : ..... N° de téléphone : .....
Présent(e) à la sortie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Retrait du cadeau à la permanence : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Si enfants supplémentaires, les inscrire au dos.



